

## DÉLIBÉRATION Comité syndical du 29 avril 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-002

Objet : Approbation du programme technique et fonctionnel de mise en œuvre du réseau pour objets connectés à bas débit et basse consommation

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président : 22 avril 2025**

**Nombre de délégués en exercice : 45**

**Nombre de délégués présents : 15**

**Nombre de délégués représentés : 8**

**QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix**

**QUORUM pour la présente délibération : 15 délégués présents + 8 pouvoirs correspondant à 71 voix**

**PRESENTS :**

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Georges BENARD, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Christian PEUTOT, Emmanuel VIVET.

**REPRESENTES :**

Délégués du Département :

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA.

Délégués de la Région :

Virginie THOBOR a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

François VENNE a donné pouvoir à Pascal FOURNIER,  
Joël SURIER a donné pouvoir à Michel CHARIAU,  
Christian ROBACHE a donné pouvoir à Jean ABITEBOUL,  
Claude LECINSE a donné pouvoir à Jean HELIE,  
Jean-Pierre BARIANT a donné pouvoir à Christian PEUTOT  
Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Alain BOULLOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Éric GRIMONT

## **Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté interpréfectoral 2023/DRCL/BLI/N°4 du 25 juillet 2023 portant modification des Statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,*

*Considérant qu'aujourd'hui, les déploiements du réseau de fibre optique sur le territoire de la Seine-et-Marne sont quasi-achevés et que le Syndicat concentre son activité sur l'exploitation des deux réseaux qui constituent sa colonne vertébrale à savoir le réseau (FTTO) Sem@for77 et le réseau (FTTH/FTTE) sem@fibre77,*

*Considérant que fort de ce tournant, la volonté du Syndicat est d'accompagner les adhérents et les entités qui les composent dans le déploiement de nouveaux usages en appui du très haut débit en proposant une offre de services numériques,*

*Considérant qu'afin de permettre cet accompagnement, le Syndicat a procédé à la modification de ses Statuts, notamment en modifiant son objet pour y inclure une activité complémentaire « Services Numériques » comprenant notamment les activités relatives à la sécurité numérique et aux objets connectés,*

*Considérant le programme technique et fonctionnel de mise en œuvre du réseau pour objets connectés dont les enjeux sont de permettre par des moyens mutualisés de collecter et d'exploiter de manière souveraine des données territoriales produites à partir desdits objets afin :*

- de réaliser des économies de fonctionnement (ex : les fluides),*
- de répondre à des besoins de contrôles réglementaires ou non (CO2, mesures énergétiques ...),*
- de renforcer les capacités de sécurité et de résilience du territoire (niveau d'eau, état de routes, ...),*
- de développer de nouveaux services publics (vie urbaine),*
- d'améliorer le pilotage, l'efficacité des politiques publiques et optimiser la gestion des services locaux,*
- d'aider à la prise de décision sur la base de données objectives.*

*Et ce, dans un objectif de mutualisation maximale.*

*Considérant que le programme porté par Seine-et-Marne Numérique vise à permettre la connectivité de capteurs des acteurs publics du territoire de la Seine-et-Marne (collectivités territoriales, intercommunalités, syndicats, régies, ...), par le déploiement d'un réseau LoRaWAN®, en réponse à des besoins exprimés,*

*Vu le programme technique et fonctionnel de déploiement du réseau pour objets connectés joint dans son intégralité en annexe,*

*Vu le rapport n°DCS2025-002,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (71 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**INDIQUE** que l'objet du service est le suivant :

L'objectif du programme pour objets connectés est de fournir une solution complète de services qui permette à tout acteur public d'utiliser de la manière la plus optimale ce dispositif mutualisé dans le

cadre de sa compétence métier. Ainsi, la solution se décline en plusieurs services qui sont mobilisés au choix par l'utilisateur, en fonction de son besoin propre.

- Connectivité simple ou avancée des capteurs ;
- Stockage de la donnée et sauvegarde ;
- Traitement et visualisation de la donnée.

**INDIQUE** que la technologie retenue est une technologie LoRaWAN® composée comme suit pour ses briques principales :

- d'un réseau de passerelles,
- d'un cœur de réseau (LNS),
- de serveurs de stockage des données et de sauvegarde,
- d'une solution applicative de traitement des données recueillies.

**PRECISE** que le déploiement est projeté comme suit :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Total passerelles déployées	34	146	336	534	700	700



Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 14/05/2025